UFR D'ODONTOLOGIE
Université Clermont Auvergne

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année universitaire 2022 - 2023

3ème cycle des études en sciences odontologiques : Diplôme d'Etudes Spécialisées

DES D'ORTHOPEDIE DENTO-FACIALE (DES ODF)
DES DE MEDECINE BUCCO-DENTAIRE (DES MBD)
DES EN CHIRURGIE ORALE (DESCO)

Conseil de Gestion de l'UFR d'Odontologie : avis favorable le 05/07/2022
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 13/09/2022

La Vice-Présidente
en charge de la Formation

Françoise PEYRARD

DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES D'ORTHOPEDIE DENTO-FACIALE (DES ODF)

Les enseignements du Diplôme d'Études Spécialisées d'Orthopédie Dento-Faciale, sont organisés conformément aux dispositions de l'arrêté du 31 mars 2011 et les recommandations annexées (Bulletin officiel n° 19 du 12 mai 2011), fixant la liste des formations qualifiantes et la règlementation des diplômes d'études spécialisées en odontologie.

1 – Enseignement :

L'enseignement dispensé aux internes du Diplôme d'Études Spécialisées **(DES)** d'Orthopédie Dento-Faciale **a une durée de 6 semestres et comprend deux parties :**

- une formation théorique :
Elle comporte 6 unités d'enseignement (UE) pouvant être dispensées sous la forme de séminaires nationaux ou interrégionaux.

- une formation pratique de 6 semestres, dans des lieux de stage agréés pour le DES d'Orthopédie Dento-faciale. La formation pratique est principalement consacrée à la prise en charge clinique de patients pour des traitements orthodontiques dans le service d'odontologie.

1.1 - Enseignements théoriques

Objectifs généraux :
- **UE 1 : communication**
Objectifs : avoir une communauté de langage pour toutes les filières médicales - améliorer les relations praticien-patient et l'abord du patient - dépister les problèmes de non communication
- **UE 2 : pratique hospitalière et santé publique**
Objectifs : Prévention bucco-dentaire : appréhender la politique de santé publique
Objectifs : Démarche qualité et évaluation : appréhender le fonctionnement hospitalier - s'inscrire dans une démarche qualité et évaluer sa pratique
- **UE 3 : préparation à la thèse d'exercice et au mémoire**

Objectifs spécifiques :
- **UE 1 : développement cranio-facial - croissance et fonctions - applications thérapeutiques :**
Objectifs : appréhender la croissance cranio-faciale normale et pathologique et maîtriser les incidences thérapeutiques
- UE 2 : biomécanique et biomatériaux - histophysiologie du déplacement dentaire provoqué :
Objectifs : connaître les biomatériaux et la biomécanique afin de contrôler le mouvement dentaire et les facteurs cellulaires et moléculaires pouvant l'influencer
- UE 3 : imagerie - céphalométrie :
Objectifs : connaître et poser l'indication des techniques d'imagerie, maîtriser l'interprétation des résultats
- UE 4 : prévention - interception :
Objectifs : acquérir les bases du diagnostic, des traitements précoces, savoir définir la chronologie de traitement
- UE 5 : thérapeutiques orthodontiques :
Objectifs : savoir mettre en œuvre des objectifs de traitement et des thérapeutiques adaptées
- UE 6 : ODF et pluridisciplinarité incluant la chirurgie maxillo-faciale :
Objectifs : savoir intégrer l'ODF dans les traitements pluridisciplinaires, notamment les protocoles orthodontiques et chirurgicaux

1.2 - Organisation des enseignements

Les enseignements théoriques sont dispensés sous forme de séminaires thématiques, d'enseignements complémentaires, de séminaires de présentation de cas cliniques et de présentation de mémoire (en 2ème et 3ème Année). Un séminaire est découpé en plusieurs vacations.

1.3 - Stages pratiques hospitaliers

Les stages hospitaliers sont effectués dans les lieux de stage agréés pour le DES d'Orthopédie dento-faciale.

Les objectifs pédagogiques suivants ont été retenus pour les différents semestres

- 1er semestre :
Orthopédie dento-faciale - odontologie pédiatrique - accueil - laboratoire - simulation (typodont) - analyses de dossiers cliniques

- 2ème semestre :
Orthopédie dento-faciale - odontologie pédiatrique - accueil - occlusodontie (dont le montage sur articulateur) - simulations (typodont) - analyses de dossiers cliniques

- 3ème semestre :
Orthopédie dento-faciale - traitements pluridisciplinaires - accueil - simulations (typodont) - analyses et réévaluations des cas cliniques

- 4ème semestre :
Orthopédie dento-faciale - traitements pluridisciplinaires - accueil - simulations (typodont) - analyses et réévaluations des cas cliniques

- 5ème semestre :
Orthopédie dento-faciale - accueil - consultations en chirurgie maxillo-faciale, oto-rhino-laryngologie, pneumologie, chirurgie plastique et reconstructrice - simulations (typodont) - réévaluations des cas cliniques - analyses de fin de traitement

- 6ème semestre :
Orthopédie dento-faciale - accueil - analyses et réévaluations des cas cliniques (fin de traitement) - constitution des dossiers de présentation clinique

2 - Validation du DES d'ODF

2.1 - Validation des stages pratiques hospitaliers

La validation est réalisée conformément aux conditions prévues à *l'article 9 de l'arrêté du 31 mars 2011 :* à la fin de chaque semestre d'internat, la validation est prononcée par le directeur de l'UFR concernée, sur proposition du coordonnateur interrégional du DES-ODF et après avis du responsable du lieu de stage en fonction de l'activité clinique et de la réalisation d'exercices pratiques. Les raisons qui motivent un avis négatif sont précisées.

2.2 - Validation de la formation théorique et pratique (cas cliniques, travaux pratiques)

La validation est établie par un contrôle continu effectué au cours de chaque séminaire.

Pour les séminaires thématiques, le contrôle continu comprend une (ou des) épreuve(s) écrite(s) et un exposé oral sur un thème du séminaire.

Pour les présentations de cas cliniques ou les travaux pratiques, le contrôle continu consiste en une note résultant des différentes présentations orales ou travaux réalisés par l'étudiant.

La validation par UE est obtenue si l'étudiant obtient une note>10/20 pour la moyenne des notes obtenues lors des épreuves écrites, orales, de cas cliniques ou de travaux pratiques.

Une absence non justifiée dans une matière évaluée en contrôle continu, entraine la défaillance de l'étudiant à la matière, ce qui entraine l'impossibilité de valider l'UE, le semestre et l'année à la première session.

En cas de non validation : le candidat subit un examen de rattrapage d'une durée d'une heure portant sur le programme des UE théoriques jusqu'à la fin du quatrième semestre et sur une situation clinique pour les cinquième et sixième semestres.

Un jury composé d'au moins trois enseignants de la sous-section 56 01 se réunit à la fin des deuxième et quatrième semestres du DES. Ce jury prononce la validation des UE d'enseignement théoriques et pratiques à partir du contrôle continu et, éventuellement, à partir de l'examen de rattrapage.

2-3 - Obtention du DES d'ODF

Pour se voir délivrer le DES d'ODF, l'interne doit :

- Avoir suivi l'intégralité des enseignements théoriques
- Avoir obtenu la validation de la formation théorique et pratique
- Avoir validé l'intégralité des stages pratiques hospitaliers
- Avoir dans le cadre de l'épreuve finale face au jury de validation
    - présenté sur table cinq cas cliniques traités et documentés avec succès
    - soutenu son mémoire avec succès.

Le mémoire est soumis au préalable à un rapporteur désigné parmi les membres du jury.

Le jury de validation est réuni à l'issue du dernier semestre d'internat. Il est désigné par le président de l'Université et est composé d'au moins 5 enseignants dont le coordonnateur interrégional du DES-ODF et au moins 2 enseignants de la sous-section 56 01 du Conseil National des Universités.

DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES DE MÉDECINE BUCCO-DENTAIRE (DES MBD)

L'organisation des enseignements et les modalités d'évaluation du Diplôme d'Études Spécialisées de Médecine Bucco-Dentaire, sont fixées conformément aux dispositions de l'arrêté du 31 mars 2011 et les recommandations annexées (Bulletin officiel n° 19 du 12 mai 2011), fixant la liste des formations qualifiantes et la règlementation des Diplômes d'Etudes Spécialisées en odontologie.

1 – Enseignement

L'enseignement dispensé aux internes du Diplôme d'Études Spécialisées (DES) de médecine bucco-dentaire (MBD) **a une durée de 6 semestres et comprend deux parties :**

- une formation théorique réalisée sous forme d'unités d'enseignement (UE) comprenant :

une formation théorique en médecine, dont l'objectif est de compléter les notions médicales nécessaires à la prise en charge d'un patient présentant des pathologies lourdes et/ou spécifiques. Elle comporte 6 unités d'enseignement (UE 1 à UE 6) organisées au cours des semestres S1, S2, S3, et S4. Chaque UE est enseignée sous la forme de séminaires nationaux ou interrégionaux. La présence et le suivi de ces UE vaut pour validation.

une formation théorique spécifique en médecine bucco-dentaire, qui comporte 6 UE, organisées au cours des semestres S1 à S6. Chaque UE est enseignée sous la forme de séminaires nationaux ou interrégionaux. La présence, le suivi et une évaluation de ces UE vaut pour validation.

- une formation pratique de 6 semestres :

Ces enseignements sont dispensés sous forme de stages dans des structures d'accueil agréées pour le DES de Médecine Bucco-dentaire. Les 6 semestres sont consacrés à la prise en charge de patients présentant des pathologies spécifiques et/ou un état bucco-dentaire particulier.

1.1 - Enseignements théoriques

Objectifs (UE 1 à UE 6) : Connaître les notions médicales complémentaires nécessaires à la prise en charge d'un patient présentant des pathologies lourdes et/ou spécifiques.

UE 1 : séméiologie

- séméiologie : digestive, endocrinienne, hématologique, immunologique, infectieuse, neurologique, psychiatrique, respiratoire, cardio-vasculaire, etc.
- urgences : urgences traumatologiques, cardio-respiratoires, neurologiques, infectieuses, allergiques, etc.

UE 2 : cardiologie

- cardiologie : pathologies cardiaques congénitales et acquises et pathologie vasculaire.
- endocrinologie-gastro-entérologie : diabète et autres endocrinopathies, pathologies œsogastriques, hépatologie, etc.

UE 3 : thérapeutique

- thérapeutiques médicales et incidences sur la prise en charge du patient.
- neurologie-psychiatrie : accidents vasculaires cérébraux, céphalées, épilepsie, maladie de Parkinson, troubles de l'humeur, psychoses, addictions, etc.

UE 4 : infectiologie

- infectiologie : grands mécanismes immuno-pathologiques et principales affections mettant en jeu la réaction inflammatoire, allergique, dysimmunitaire ou fibrosante, malades immunodéprimés, infections cutanéo-muqueuses, maladies sexuellement transmissibles, etc.

- oto-rhino-laryngologie-ophtalmologie : angines, infections naso-sinusiennes et otologiques, dysphagies, épistaxis, troubles aigus de la parole, dysphonies, glaucome.

UE 5 : médecine interne

- médecine interne : réactions inflammatoires, allergies, pathologies auto-immunes, pathologies articulaires, transplantations d'organes ;
- gérontologie : vieillissement humain normal et pathologique et aspects spécifiques des maladies de la personne âgée ; ostéoporose, arthrose, déficits neuro-sensoriels, troubles psychiatriques ; troubles du métabolisme phospho-calcique et endocrinien ;
- pédiatrie : développement humain ; croissance et maturation normales et pathologiques.

UE 6 : cancérologie

- cancérologie générale et hématologie : diagnostic et traitements des cancers ; hémopathies et lymphopathies.

UE 7 : recherche clinique en médecine bucco-dentaire

- *Objectif :* développer une aptitude à s'intégrer et à participer à des actions de recherche clinique en médecine bucco-dentaire.
- *Contenu :* structures de la recherche, réglementation et méthodologie en matière de recherche clinique, cahiers d'observation, biostatistiques.

UE 8 : santé publique bucco-dentaire

- *Objectif :* comprendre l'intérêt d'une approche de santé publique et appréhender les actions de santé publique au niveau de la population.
- *Contenu :* pratique hospitalière et santé publique : organisation, gestion, démarche qualité, droit et responsabilité médicale.

UE 9 : urgence et sédation

- *Objectif :* assurer la continuité et la permanence des soins. Participer à la prise en charge des traumatismes faciaux. Appliquer les techniques de sédation de la douleur.
- *Contenu :* les gestes d'urgence en milieu hospitalier ; la gestion de la douleur : sédation consciente, MEOPA, sédation inconsciente.

UE 10 : prise en charge globale du patient. Psychologie. Communication.

- *Objectif :* améliorer les relations praticien-patient et l'abord du patient. Dépister les problèmes de non-communication.
- *Contenu :* relation du praticien avec les personnes présentant un handicap lourd, les personnes handicapées, les personnes âgées dépendantes, les patients à risque, les personnes malades psychiatriques, les personnes développant une addiction spécifique, les patients d'âge préscolaire, les personnes développant un cancer des voies aéro-digestives supérieures (VADS), les personnes détenues, etc.

UE 11 : ingénierie biomédicale et imagerie

- *Objectif :* comprendre le fonctionnement des dispositifs médicaux utilisés en médecine bucco-dentaire. Savoir exploiter l'imagerie.
- *Contenu :* dispositifs optiques, physiques (lasers, ultra-sons, etc.) et électroniques, les dispositifs d'imagerie, les dispositifs numériques (CFAO, etc.). Imagerie 2D et 3D.

UE 12 : dysfonctions et réhabilitation orale de l'appareil manducateur

- *Objectif :* réhabiliter les tissus et les fonctions de la sphère oro-faciale.
- *Contenu :* restauration des structures dentaires et péri-dentaires. Dysfonctions de l'appareil manducateur, apnées du sommeil, myorelaxation, orthèses, etc. Prothèses obturatrices, prothèses adjointes partielles, combinées ou complètes. Critères de choix et de réalisation adaptés à la situation, artifices et techniques plus ou moins développés.

1.2 - Organisation des enseignements

Le calendrier des séminaires de formation médicale et théorique spécifique est national.

2 – Validation

2.1 - Validation des unités d'enseignement médicales complémentaires

La validation des UE médicales complémentaires est admise par la présence et le suivi de l'enseignement délivré. En cas d'absence, l'étudiant peut se présenter pour suivre l'UE à une autre session, selon le calendrier annuel des UE et durant strictement la période de formation en DES MBD. L'absence définitive en fin de période de formation en DES MBD à une ou plusieurs UE est sanctionnée par un examen oral de 30 min portant sur le programme de ou des UE non suivies.

2.2 - Validation des unités d'enseignement de la formation théorique spécifique

La validation de chaque UE est admise pour 50 % par la présence et le suivi de l'enseignement délivré et pour 50 % restant par un examen écrit ou oral dont la forme et la durée sont précisés sur les fiches pédagogiques de chacune des UE. En cas d'absence, l'étudiant peut se présenter pour suivre l'UE à une autre session, selon le calendrier annuel des UE et durant strictement la période de formation en DES MBD. La non validation ou l'absence définitive en fin de période de formation en DES MBD à une ou plusieurs UE est sanctionnée par un examen oral de 30 min portant sur le programme de ou des UE non suivies.

2.3 - Validation des semestres d'internat

À la fin de chaque semestre d'internat, la validation est prononcée par le directeur de l'UFR concernée, sur proposition du coordonnateur interrégional du DES-MBD après avis du responsable du lieu de stage, en fonction également de l'activité clinique relevée sur le carnet de stage et de la présentation de cas clinique au cours de staffs pluridisciplinaires, conformément aux conditions prévues à *l'article 10 de l'arrêté du 31 mars 2011*. Les raisons qui motivent un avis négatif sont précisées.
Dans le cadre de la première année (1er et 2ème semestre d'internat), les internes suivront avec les étudiants de DFASO1 les enseignements suivants : TP d'endodontie et TP de restauratrice, de novembre à décembre pour le 1er semestre d'internat et de septembre à octobre pour le 2ème semestre d'internat. D'autres enseignements pourront être ajoutés si nécessaire.

2.4 - Validation finale du DES de médecine bucco-dentaire

Préalablement à l'attribution du DES-MBD l'interne doit présenter un mémoire, noté sur 20, en rapport avec l'activité développée durant les 6 semestres devant un jury composé d'enseignants titulaires des sections 56, 57 et 58 du Conseil National des Universités, et proposé par le coordonnateur interrégional au Président de l'Université concernée.

A l'issue du dernier semestre d'internat et de la présentation du mémoire, un jury, composé d'enseignants titulaires des sections 56, 57 et 58 du Conseil National des Universités, désigné par le Président de l'Université et présidé par l'enseignant coordonnateur interrégional du diplôme, propose la délivrance du DES-MBD.

Pour se voir délivrer le DES de médecine bucco-dentaire, l'interne doit :

- Avoir suivi l'intégralité des enseignements théoriques médicaux et spécifiques.
- Avoir obtenu la moyenne à chacune des épreuves écrites.
- Avoir validé l'intégralité des stages cliniques.
- Avoir soutenu son mémoire avec succès et avoir obtenu une note égale ou supérieure à 10/20.

DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES EN CHIRURGIE ORALE (DESCO)

Modalités / Ancien régime

Textes de référence

Décret 2011-22 du 5 janvier 2011 *relatif à l'organisation du troisième cycle long des études odontologiques*
Arrêté du 31 mars 2011 *fixant la liste des formations qualifiantes et la réglementation des diplômes d'études spécialisées en odontologie*
Décret 2011-957 du 10 août 2011 *relatif à la commission d'inter région du troisième cycle long des études odontologiques et aux modalités d'agrément des stages.*
Arrêté du 12 août 2011 *fixant pour l'internat en odontologie l'organisation des choix de postes, la répartition des postes, l'affectation des internes et le déroulement des stages hospitaliers.*

1- Coordination de l'enseignement théorique et des stages hospitaliers

L'organisation des enseignements théoriques et de la formation clinique est placée sous la responsabilité d'un enseignant coordonnateur désigné pour quatre ans par les directeurs des UFR d'Odontologie et de Médecine de l'inter région.
Ce coordonnateur est en charge du suivi de l'adéquation des terrains de stages nécessaires au bon déroulement des maquettes de formation avec le nombre d'interne à former.

2- Organisation de l'enseignement et de la formation pratique et clinique

2.1- Enseignements théoriques

Les enseignements théoriques sont organisés à l'échelon national conjointement par les UFR d'odontologie et de médecine au cours des huit semestres de l'internat.
Les coordonnateurs interrégionaux des sept inter-régions se concertent pour proposer aux UFR une harmonisation pour l'application des dispositions concernant les contenus, les modalités et les méthodes d'évaluation des enseignements et des stages prévus dans la maquette du DESCO.

L'enseignement théorique du DESCO concerne les Unités d'Enseignement (UE) de l'ensemble des champs disciplinaires généraux et spécifiques figurant dans l'annexe de l'arrêté du 31 mars 2011, publiée au BOEN du 12 mai 2011, cet enseignement comprend une formation complémentaire et une formation commune.

Formation complémentaire
Les deux premières années de l'enseignement (S1, S2, S3, S4) ont pour but l'acquisition et/ou, l'approfondissement des connaissances qui n'auraient pas pu être acquises dans chacune des filières d'origine et qui sont indispensables pour la formation en chirurgie orale. L'enseignement est assuré en partenariat avec les enseignements de deuxième cycle de chacune des filières complémentaires, pour un total d'environ 200 heures.

Formation commune
Cet enseignement théorique commun est assuré tout au long des 4 années pour un total d'environ 200 heures.
Ces formations sont organisées sous forme de séminaires nationaux, le nombre de séminaires est de 6 à 7 par an, la durée moyenne d'un séminaire national est d'au moins 4 demi-journées.
Des séminaires interrégionaux de présentation de cas cliniques complètent cette formation.

2.2- Formation pratique et clinique de 8 semestres

La formation pratique et clinique comprend 8 semestres d'internat dans les lieux de stage agréés dont au moins 6 semestres dans des services validant en chirurgie orale (3 en odontologie et 3 en chirurgie maxillo-faciale pour le DES de chirurgie orale) et deux semestres au choix.

3- Evaluation et validation du DES de chirurgie orale

L'évaluation et la validation finale (à la fin de la 4ème année) du DESCO se font au niveau de l'inter région, sous la responsabilité de chaque coordonnateur inter régional. Cette validation s'appuie pour partie sur des examens nationaux.

3.1- Validation de fin de deuxième année des UE de la formation complémentaire

La validation se fait sous forme :

- d'un examen écrit national, organisé en un seul lieu, à la fin de la deuxième année portant sur le programme des enseignements, cet examen d'une heure comporte 3 questions de vingt minutes chacune tirées au sort parmi 7 (une question par module),
- et par un contrôle continu écrit réalisé à la fin ou à distance de chaque séminaire sous forme de QCM ou QROC.

Si l'étudiant n'a pas la moyenne à l'examen écrit de fin de 2ème année, le jury national pourra compenser la note en fonction des résultats du contrôle continu.
A la fin de la deuxième année, en cas de non-validation, une session nationale de rattrapage sous la forme d'un examen oral est organisée, dans un délai de trois semaines à compter de la notification des résultats.

Chacune des deux formations complémentaires a son propre jury :

- Pour les internes en odontologie : Le jury est composé de 4 membres : un enseignant titulaire de la sous-section 55 03, un enseignant titulaire de la sous-section 57 01 du Conseil national des Universités pour les disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques et deux enseignants titulaires des spécialités médicales impliquées dans les UE définie au BOEN du 12 mai 2011.
- Pour les internes en médecine : Le jury est composé de 4 membres : un enseignant titulaire de la sous-section 55 03, un enseignant titulaire de la sous-section 57 01 du Conseil National des Universités pour les disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques et deux enseignants titulaires des spécialités odontologiques.

Le jury, renouvelé chaque année, sera désigné par le coordonnateur national.

3.2- Validation des UE de la spécialité (fin de quatrième année d'internat)

La validation se fait au niveau de l'inter région sous la forme de présentations orales correspondant :
- D'une part à des cas cliniques traités par l'interne. L'étudiant devra en préparer 5, deux seront tirés au sort. Chaque présentation durera 10 minutes suivie d'une discussion.
- D'autre part un exposé oral d'une durée de 20 minutes sur des thèmes proposés par les enseignants de l'inter région, les sujets seront donnés à l'avance par les enseignants coordonnateurs.

Le jury interrégional est composé de deux enseignants titulaires de la sous-section 55-03 et de deux enseignants titulaire de la sous-section 57-01 du Conseil national des universités pour les disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques à parts égales. Il est désigné par le coordonnateur interrégional. Le jury est présidé par le coordonnateur interrégional.

3.3- Validation des semestres d'internat (première, deuxième, troisième, quatrième année)

La validation de la formation pratique est prononcée par le directeur de l'UFR concernée, à la fin de chaque semestre, sur proposition du coordonnateur interrégional après avis du responsable du lieu de stage au sein duquel l'interne a été affecté.

3.4- Obtention du DES de chirurgie orale

Pour se voir délivrer le DES de chirurgie orale, le candidat doit :

- Valider l'intégralité des stages hospitaliers ;
- Valider la formation complémentaire de fin de 2ème année ;
- Valider l'examen de fin 4ème année (liste des thèmes à réviser ci-jointe) ;
- Soutenir avec succès un mémoire sous forme d'un article accepté pour publication à une revue indexée ou à la revue JOMOS (Journal of Oral Medecine and Oral Surgery).

Le jury interrégional est composé de deux enseignants titulaires de la sous-section 55 03 et de deux enseignants titulaire de la sous-section 57 01 du Conseil national des universités pour les disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques à parts égales. Il est désigné par le coordonnateur interrégional. Le jury est présidé par le coordonnateur interrégional.

DES de chirurgie orale

Liste des thèmes sur lesquels une question est posée lors de l'épreuve d'exposé oral de l'examen de fin de 4ème année

Pathologies de la muqueuse orale (diagnostic et attitudes thérapeutiques)

(1) Les ulcérations de la muqueuse orale : diagnostic différentiel et attitudes thérapeutiques
(2) Les manifestations orales des hémopathies
(3) Les lésions blanches de la muqueuse orale
(4) Les tumeurs et les lésions précancéreuses de la muqueuse orale

Prise en charge des patients ayant une pathologie et/ou une thérapeutique intercurrente

(5) Prise en charge des patients sous anti-thrombotiques en chirurgie orale.
(6) Prise en charge des patient à risque infectieux (EI, immunosuppression)
(7) Thérapeutiques oncologiques et chirurgie orale (chimiothérapie, radiothérapie, biothérapie)
(8) Antirésorpteurs osseux et ONM (prévention, diagnostic et traitement)

Pathologies loco-régionales (sémiologie, étiopathogénie, diagnostic, thérapeutique)

(9) Les cellulites cervico-faciales
(10) Les sinusites d'origine dentaire
(11) Les lithiases salivaires
(12) Les troubles de la fonction salivaire
(13) Les algies de la face
(14) Les adénopathies cervico-faciales
(15) Les limitations de l'ouverture buccale
(16) Sémiologie clinique et radiologique des kyste et tumeurs bénignes des maxillaires
(17) Diagnostic des dysfonctions de l'ATM
(18) Eléments de diagnostic d'une dysmorphose dento-maxillaire

Techniques chirurgicales (indications, contre-indications, techniques opératoires)

(19) Chirurgie périapicale
(20) Chirurgie des kystes et tumeurs bénignes des maxillaires
(21) Chirurgie orale à visée orthodontique (dégagements, tractions, corticotomies…)
(22) Traitement d'une communication bucco-sinusienne et conduite à tenir face à un corps étranger intra-sinusier
(23) Chirurgie pré-implantaire et préprothétique
(24) Chirurgie muco-gingivale et parodontale

Traumatologie

(25) Traumatismes alvéolo-dentaires : diagnostic et traitement
(26) Conduite à tenir face une fracture de la mandibule

Thèmes transversaux et généraux

(27) Anesthésie, analgésie et sédation en chirurgie orale
(28) Les examens complémentaires en chirurgie orale (biologie, pathologie, imagerie)
(29) Les complications en chirurgie orale
(30) Les biomatériaux en chirurgie orale

Modalités / Nouveau régime

Pour les promotions inscrites à partir de 2017/2018

Textes de référence

Décret 2011-22 du 5 janvier 2011 relatif à l'organisation du troisième cycle long des études odontologiques
Arrêté du 31 mars 2011 modifié fixant la liste des formations qualifiantes et la réglementation des diplômes d'études spécialisées en odontologie
Décret 2011-957 du 10 août 2011 modifié relatif à la commission d'inter région du troisième cycle long des études odontologiques et aux modalités d'agrément des stages
Arrêté du 12 août 2011 modifié fixant pour l'internat en odontologie l'organisation des choix de postes, la répartition des postes, l'affectation des internes et le déroulement des stages hospitaliers
Décret no 2016-1597 du 25 novembre 2016 relatif à l'organisation du troisième cycle des études de médecine et modifiant le code de l'éducation
Arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle de médecine
Arrêté du 18 octobre 2017 fixant la réglementation applicable à la formation commune à la médecine et à l'odontologie délivrée dans le cadre du diplôme d'études spécialisées de chirurgie orale et modifiant l'arrêté du 31 mars 2011 fixant la liste des formations qualifiantes et la réglementation des diplômes d'études spécialisées en odontologie

1- Coordination des enseignements en stage et hors stage

L'organisation des enseignements en stage et hors stage est placée sous la responsabilité d'un enseignant coordonnateur désigné pour quatre ans par les directeurs des UFR d'odontologie et de médecine de l'inter région.
L'enseignant coordonnateur interrégional est chargé :

- de veiller au respect du contrat de formation défini à l'article R. 632-26 du code de l'éducation ;
- d'accompagner l'étudiant au cours de son parcours de formation ;
- de vérifier le respect, par l'étudiant de la maquette de formation du diplôme d'études spécialisées de chirurgie orale. Il veille notamment, en relation avec le directeur de l'UFR d'inscription de l'étudiant au respect des stages obligatoires prévus.

2- Organisation des enseignements en stage et hors stage

Ces enseignements sont organisés et répartis en 3 phases :

- une phase socle (S1-S2),
- une phase d'approfondissement (S3 à S6),
- une phase de consolidation (S7-S8).

2.1 Enseignements hors stage

Les enseignements hors stage sont organisés à l'échelon national et/ou inter-régional conjointement par les UFR d'odontologie et de médecine au cours des 3 phases.
Les coordonnateurs interrégionaux des huit interrégions se concertent pour proposer aux UFR une harmonisation pour l'application des dispositions concernant les contenus, l'organisation, les modalités et les méthodes d'évaluation des enseignements en stage et hors stage prévus aux annexes II et III de l'arrêté du 18 octobre 2017.
Les enseignements hors stage du DES de chirurgie orale comprennent une formation complémentaire et une formation commune de spécialité en chirurgie orale.

Formation complémentaire
Au cours des deux premières années de l'enseignement (S1, S2, S3, S4), la formation complémentaire a pour but l'acquisition et/ou l'approfondissement des connaissances qui n'auraient pas pu être acquises dans chacune des filières d'origine et qui sont indispensables pour la formation en chirurgie orale. L'enseignement est assuré en partenariat avec les enseignements de deuxième cycle de chacune des filières complémentaires, pour un total d'environ 200 heures.

Formation commune de spécialité en chirurgie orale
Cet enseignement commun est assuré au cours des phases socle et d'approfondissement pour un total d'environ 200 heures.

Ces formations sont organisées sous forme d'e-learning, d'exercices de simulation, de séminaires nationaux ou interrégionaux.

2.2 Formation pratique et clinique en stage
La formation pratique et clinique comprend 8 semestres de stage dans les lieux de stage agréés dont au moins 6 semestres dans des services validant en chirurgie orale (3 en odontologie et 3 en médecine pour le DES de chirurgie orale) et deux semestres au choix.

3- Évaluation et validation du DES de chirurgie orale

Conformément à l'annexe III de l'arrêté du 18 octobre 2017, les modalités d'évaluation comprennent au cours des trois phases :

- pour les connaissances :
  - des autoévaluations par questionnaire,
  - des examens nationaux ou interrégionaux,
  - un portefeuille numérique

- pour les compétences :
  - un formulaire standardisé à la fin de chaque stage
  - un entretien individuel annuel avec le coordonnateur
  - la présentation de cas cliniques et de questions théoriques lors de séminaires interrégionaux ou réunions de service

La validation des stages est prononcée par le directeur de l'UFR concerné, à la fin de chaque semestre, sur proposition du coordonnateur interrégional après avis du responsable du lieu de stage au sein duquel l'étudiant a été affecté.

La validation de la phase socle comprend la validation des stages, des connaissances et compétences, elle est prononcée par le directeur de l'UFR concerné et permet l'accès à la phase d'approfondissement.

La validation de la phase d'approfondissement comprend la validation des stages, des connaissances et compétences ; la validation des UE de formation complémentaire et la soutenance de la thèse. Elle est prononcée par le directeur de l'UFR concerné et permet l'accès à la phase consolidation.

La validation des UE de formation complémentaire se fait sous la forme d'un examen national, organisé en un seul lieu, à la fin de la deuxième année portant sur le programme des enseignements. Cet examen comporte une épreuve écrite de 3 questions de vingt minutes chacune tirées au sort parmi les sujets proposés, et un contrôle continu écrit réalisé sous forme de QCM ou QROC.
Si l'étudiant n'a pas la moyenne à l'examen écrit de fin de 2ème année, le jury national pourra compenser la note en fonction des résultats du contrôle continu.
En cas de non-validation, une session nationale de rattrapage sous la forme d'un examen oral est organisée, dans un délai de trois semaines à compter de la notification des résultats.
Le jury national est composé d'enseignants titulaires des sous-sections 55-03 et 57-01 du conseil national des universités pour les disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques, à part égales.
Le jury, renouvelé chaque année, est désigné par le coordonnateur national.

La validation de la phase de consolidation comprend la validation des stages, des connaissances et compétences ; la validation des UE de spécialité et la présentation d'un mémoire sous la forme de la publication (ou acceptation) d'un article dans une revue référencée ou à la revue JOMOS (Journal of Oral Medecine and Oral Surgery).

La validation des UE de spécialité se fait lors d'un examen interrégional sous forme de présentations orales comprenant:

- D'une part, des cas cliniques traités par l'étudiant. L'étudiant devra en préparer cinq, deux seront tirés au sort. Chaque présentation durera 10 minutes suivie d'une discussion.
- D'autre part, un exposé oral d'une durée de 20 minutes sur des thèmes proposés par les enseignants de l'interrégion, les sujets seront donnés à l'avance par les enseignants coordonnateurs.

Le jury interrégional est composé d'enseignants titulaires des sous-sections 55-03 et 57-01 du conseil national des universités pour les disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques à parts égales. Il est désigné par le coordonnateur interrégional. Le jury est présidé par le coordonnateur interrégional.

Nul ne peut poursuivre le troisième cycle dès lors qu'il n'a pas validé ses semestres de formation dans un délai correspondant à deux fois la durée réglementaire prévue par la maquette du diplôme d'études spécialisés de chirurgie orale, sauf dérogation exceptionnelle, justifiée par la situation particulière de l'étudiant pouvant être accordée par le président de l'université après avis du directeur de l'unité de formation et de recherche concerné.

4- Délivrance des diplômes

L'enseignant coordonnateur interrégional de la spécialité, après avis éventuel des personnels enseignants et hospitaliers de la commission pédagogique, propose la délivrance du diplôme d'études spécialisées de chirurgie orale à l'issue du dernier stage des études de troisième cycle.
Il se fonde sur:

- la validation de l'ensemble de la formation hors stage, et du mémoire ;
- la validation de tous les stages prévus dans la maquette du diplôme d'études spécialisées de chirurgie orale ;
- la validation des trois phases de formation ;
- un document de synthèse rédigé par l'étudiant, portant sur les travaux scientifiques qu'il a réalisés, sur sa participation à des congrès ou colloques, ses stages à l'étranger et toute autre formation ou expérience complémentaires ;
- des appréciations annuelles de l'enseignant coordonnateur interrégional et, le cas échéant, des enseignants coordonnateurs locaux d'autres spécialités, de FST et d'option ;
- l'avis du directeur de l'UFR d'inscription de l'étudiant, qui contrôle la conformité de son cursus à la maquette de formation du diplôme d'études spécialisées de chirurgie orale.